

DIRECTION INTERREGIONALE  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
GRAND-CENTRE

DIJON, le 6 avril 2022

Le directeur interrégional

à

Madame le préfet d'Eure-et-Loir

**Objet :** création d'un centre éducatif fermé à Dreux.

**P. Jointes :** un projet d'avis d'appel à projet

Par décision préfectorale du 2 août 2018, il a été procédé à la cessation définitive d'activité du centre éducatif de Dreux géré par l'association DIAGRAMA.

Depuis cette date est intervenue la mise en liquidation judiciaire de l'association et à l'issue de la procédure, le ministère de la justice s'est porté acquéreur des locaux laissés vacants sur le site de Comteville, chemin des Châtelets à Dreux (signature de l'acte d'achat le 24 février 2022).

Il convient maintenant de rechercher un porteur de projet associatif qui bénéficiera d'une mise à disposition de ces locaux via une autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Dans cet objectif, j'ai l'honneur de soumettre à votre signature, en pièce jointe, l'avis d'appel à projet qui, une fois signé, devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Je précise que la date limite de dépôt des dossiers de candidature a été fixée au 15 juillet 2022, ce qui permettra d'envisager la réunion d'une commission de sélection aux alentours du 20 septembre 2022, en vue d'une ouverture du CEF dans le courant du premier semestre 2023.

Je me tiens, bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait utile.

Le Directeur Interrégional,

